



Commune de Genolier Conseil communal

DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2025

1. **ACCEPTATION du préavis 61/2025**
concernant la modification des Statuts de l'Association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle
2. **ACCEPTATION du préavis 63/2025**
concernant une demande de financement de CHF 83'000.- TTC destinée à la location et les frais annexes de 4 containers devant abriter temporairement (12 mois) la pharmacie de Genolier
3. **ACCEPTATION du préavis 64 /2025**
concernant une demande de crédit de CHF 125'000.- TTC destiné à la réfection de la desserte forestière du Bois Noir
4. **ACCEPTATION du préavis 65/2025**
concernant une demande de crédit de CHF 421000.TTC pour la remise à ciel ouvert du ruisseau La Joy dans le secteur de la clinique de Genolier
5. **ACCEPTATION du préavis 66/2025**
concernant une demande de crédit de CHF 44'000.- TTC destiné à l'éclairage des passages piétons du village de Genolier

Genolier, le 06 mars 2025

Conformément aux articles 162 et ss LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil :

La Présidente

Carine Maeder



La Secrétaire

Laurence Werlen

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch